



Imaginez que vous êtes un participant d'OMERS

Adhérez au régime de retraite d'OMERS

- Un revenu pour la vie
- Cotisations équivalentes versées par l'employeur
- Sécurité
- Options de retraite anticipée
- Prestations de survivants et d'invalidité

Communiquez les précisions sur vos emplois à votre service de ressources humaines :

Un emploi précédent ou à temps partiel auprès d'un employeur participant à OMERS pourra vous aider à devenir admissible à adhérer au régime de retraite principal d'OMERS.

Pour en savoir plus sur les conditions d'admissibilité, consultez notre site Web :

<https://www.omers.com/i-want-to-join-the-plan>